

Vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère

● Site inscrit

Commune(s)

Bugue (Le), Campagne, Eyzies-de-Tayac-Sireuil (Les), Fleurac, Manaurie, Marquay, Meyrals, Montignac, Peyzac-Le-Moustier Saint-Cirq, Saint-Cyprien, Saint-Léon-sur-Vézère, Sergeac, Thonac, Tursac, Valojoux

Critère(s) de la protection

Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site

P | Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection

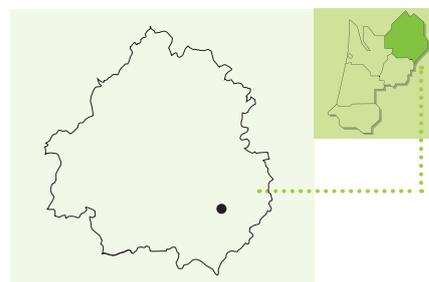
20 septembre 1966 (arrêté ministériel)

Superficie(s)

12045 ha

Référence(s) SIG

SIN0000116



FICHE
53

Motivation initiale de la protection



2008

Le site s'étend sur la vallée de la Vézère du sud de Montignac au Bugue et comprend les vallées des Beunes jusqu'à Marquay et Meyrals. Il présente une concentration d'éléments patrimoniaux remarquables tels que les grottes ornées, les abris sous roche et les châteaux dans un écrin paysager de grande qualité. En effet, le paysage de vallée agricole délimitée par des coteaux abrupts où la rivière se perd dans des trajectoires sinueuses a offert de tout temps un territoire accueillant pour l'Homme qui s'y est installé dès la préhistoire.

Ces vallées recèlent également des milieux naturels remarquables tels que les pelouses sèches abritant des espèces d'orchidées protégées, des forêts de chênes verts...

La notion de paysage culturel s'applique parfaitement à la vallée de la Vézère.

Etat actuel du site

La vallée de la Vézère présente trois grandes parties : un secteur de vallée ouverte agricole entre Montignac et le château de Thonac, un secteur de vallée étroite et sinueuse délimitée par des falaises ou coteaux plus abrupts entre le château de Thonac et le sud des Eyzies, puis à nouveau un secteur plus ouvert où le fond de vallée, large, offre des terrains propices à l'agriculture. Affluent de la Vézère, la Beune offre des paysages plus intimes où se côtoient petites falaises et zones humides.

La vallée de la Vézère est délimitée par deux verrous urbains que sont Montignac et Le Bugue ; entre ces deux centres urbains s'échelonnent des villages au développement plus modeste. Une urbanisation diffuse, notamment en ligne de crête tend à banaliser ces paysages exceptionnels. Les paysages se ferment également à cause de la déprise agricole ; ainsi les falaises et autres éléments caractéristiques de cette vallée (la rivière, les points de vue...) disparaissent sous la végétation envahissante.





Enjeux et préconisations

Il est important de préserver cette vallée d'une urbanisation diffuse et exposée dans le paysage, et la vocation agricole du fond de vallée doit être maintenue. Le site inscrit englobe des secteurs à vocation urbaine dans lesquels une attention particulière doit être portée à l'architecture, au traitement des haies, de la végétation des jardins... afin d'éviter la banalisation de ce site protégé. La qualité de découverte de la vallée par les routes qui la parcourent doit être maintenue et les perspectives paysagères les plus intéressantes

entretenues, voire recrées.

Les enjeux paysagers, patrimoniaux, environnementaux combinés à une fréquentation touristique importante militent pour une gestion globale de la vallée. Une opération de type Opération Grand Site sur tout ou partie de la vallée répondrait à la multiplicité des problématiques de cette vallée, site mondialement connu pour ses grottes et abris préhistoriques inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Rédaction 2007

Inventaires ZNIEFF et Natura 2000

- (NATURA 2000) VALLEES DES BEUNES
- (NATURA 2000) COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA VEZERE
- (NATURA 2000) LA VEZERE
- (ZNIEFF 2) LA GRANDE BEUNE (BEUNE NORD)
- (ZNIEFF 2) LA PETITE BEUNE (BEUNE SUD), LE PUYMARTIN
- (ZNIEFF 1) COTEAU DE LA ROQUE SAINT-CHRISTOPHE
- (ZNIEFF 1) COTEAU DE SAINT-CIRQ-DU-BUGUE ET DES EYZIES
- (ZNIEFF 1) COTEAU DES EYZIES
- (ZNIEFF 1) COTEAU DES EYZIES ET DE MANAURIE
- (ZNIEFF 1) COTEAU DE TURSAC (LA MADELEINE)
- (ZNIEFF 1) COTEAU DE TURSAC (RIVE GAUCHE)
- (ZNIEFF 1) COTEAUX DU MOUSTIER (BOIS DU RUTH)
- (ZNIEFF 1) COTEAU DE SAINT-LEON-SUR-VEZERE (COTE DE JORD)
- (ZNIEFF 1) VALLON DE FONT DE GAUME

Monuments historiques

Nombreux monuments historiques

Autres protections

ZPPAUP des Eyzies, St-Cyprien
(Arrêté de protection de Biotope) AIRES DE NIDIFICATION DU FAUCON PELERIN

(Site UNESCO) Sites préhistoriques et Grottes ornées de la vallée de la Vézère

(Site Classé) : Abords de la Grotte de la Mouthe (extension), Château de Losse et ses abords immédiats, Falaise des Eymaries, Falaise des Eyzies, Gorge d'enfer, Gorges de la Vézère, Grand Roc et de Laugierie, Grotte de Combarelles, Grotte de Font-de-Gaume, Grotte de la Mouthe (Abords), Roque-Saint-Christophe et du Pas du Miroir, Vallée de la Beune, Vallon de la Combe

(Site Inscrit) : Château de Laussel et ses abords, Château de Losse (abords), Village de Saint-Léon, château de Clérans, et terrains, Château de Commarque et ses abords, Rochers de l'Angle et des Neuf-Frères et leurs abords immédiats, Rochers de l'Angle et des Neuf-Frères et leurs abords immédiats, Falaises du Peuch et leurs abords immédiats, Falaises du Cingle et leurs abords immédiats, Vallon de Manaurie et manoir de Roucaudou et leurs abords immédiats, Falaises du Grand Roc de Laugierie et du Bil et leurs abords immédiats, Rocher de la Peine et ses abords, Village du Moustier et rocher du Moustier, Côte de Jord et ses abords, Site des Eyzies, Allée d'arbres (THONAC)

